Association Le Gecko Sauteur

Case Postale 129
1000 Lausanne 12

Procès-verbal

Association :	Le Gecko Sauteur, 1066 Epalinges, case postale 129 1000 Lausanne 12
Réunion :	28 mai 2010
Heure début séance :	17h30
Fin de la séance :	19h00
Lieu :	Café de la Radio, route d'Oron 11, 1010 Lausanne

Ordre du jour

1. Mot et rapport sur l'activité de l'association par le président
2. Organisation pour l'année 2010
   2.1. État de la situation et modifications des tâches administratives
   2.2. Répartition du cahier des charges administratives
3. Rapport financier et le budget prévisionnel de l'association, par la trésorière
4. Vérification et état des comptes
5. Election des vérificateurs des comptes
6. Démission, élection des nouveaux membres du comité
7. Site de l'association : rubriques et changements à envisager pour le contenu
8. Mise au point d'une plaquette de l'association
9. Les propositions et questions diverses
10. Levée de l'assemblée

---

1. Mot du président

- Le président donne salutations et remerciements aux personnes présentes à cette assemblée générale (ci-après nommée AG), il annonce les personnes excusées.
- Il demande à signer la liste des présences.
- Mme Caroline Beauchemin ne pouvant être présente donne procuration en son nom au président pour toutes décisions concernant l'association.
- Mme Catherine Chatillon ne pouvant être présente donne procuration en son nom au président pour toutes décisions concernant l'association.
- Le président informe que l'association a transféré la case postale d'Epalinges à Chailly par commodité. La nouvelle adresse est valable dès ce jour à :
  Association le Gecko Sauteur
  Case postale 129
  1000 Lausanne 12
- Le président souhaite modifier l'ordre du jour comme ci-dessus. Proposition est faite aux membres, elle est acceptée à l'unanimité.
- Le président informe que Mme Micheline Marmier lui a envoyé un mail hier l'informant qu'elle n'a pas terminé les comptes, qu'elle ne pourra donc pas les présenter à l'AG, qu'elle les transmettra courant du mois de mai et qu'elle ne souhaite pas être présente à l'AG. Elle informe qu'elle va créer une nouvelle association pour la danse orientale. Elle demande que nous arrêtions l'ordre permanent à Mme Kadidja Gunes, intervenante pour la danse orientale depuis 2 ans pour l'association, au 30.04.2010 et qu'elle transmettra un décompte jusqu'à cette date.

Un membre réagit et soulève le fait que cette activité appartient à l'association et qu'elle ne peut la libérer sans avoir eu connaissance de l'entier de la comptabilité de cette activité.

Un autre membre dit que c'est au comité de décider de la suite à donner à la demande de Mme Micheline Marmier et non a elle de prendre cette décision.

Le président va se renseigner auprès de Mme Kadidja Gunes si elle est au courant de cette proposition et l'informer des décisions de l'AG, il en tiendra informé le comité.

Le président présente le rapport d'activité de l'association :

Aïkido Nouvelles activités depuis le 5 janvier 2010.
Mardi de 20h15 à 21h45.
Salle de rythmique de Boissonnet.
Professeur Monsieur Jean-Marie Offner.
Actuellement 2 membres adultes.

Danse orientale 2 ans d'existence.
Professeur Madame Gunes Khadidja**,** alias Samra**.**
Salle des Trotte Souris à Boissonnet**.**
Jeudi de 20h00 à 21h00.
Depuis le 15 avril, nos 2 cours ont étés réunis en un seul cours suite au manque de fréquentation et au déficit financier important enregistré par cette activité. Il réunit des enfants et des adultes.
Actuellement 6 membres.
Ils ont participés, par une démonstration, à la fête du Judo le 17 décembre.
La poursuite de cette activité devra être discutée en comité suite aux remarques citées ci-dessus.

Stretching 10 ans d'existence.
Jeudi de 19h10 à 19h55.
Professeur Monsieur Alain Noble.
Salle de rythmique de Boissonnet.
2 repas sont organisés chaque année avec ses membres. 1 en été et 1 en hiver.
Actuellement 10 membres.

Un membre s'interroge sur le fait qu'elle n'a pas reçu de cotisation depuis l'année passée, elle demande à pouvoir régler son dû en plusieurs fois. Elle signale aussi qu'elle n'est pas la seule dans cette situation, ceci malgré les contacts téléphoniques avec le secrétariat.

La nouvelle secrétaire répond que suite aux problèmes rencontrés, elle va s'en occuper et que dorénavant la facturation se fera régulièrement par trimestre. Qu'une possibilité de régler en plusieurs tranches est tout-à-fait faisable.

Judo 18 ans d'existence (la raison de la création de l'association le Gecko Sauteur).
Salle de rythmique de Boissonnet.
Professeur Monsieur Alain Noble.
3 cours, jeudi de 16h00 à 19h00 selon niveau.
Ils réunissent des enfants, des adolescents et des jeunes adultes (inscrits depuis leur enfance).
Actuellement 53 membres.
Adhérant à l'AVJ.
1 monitrice, Mme Sandra Lecci depuis 2006.
Elle va, hélas, nous quitter fin juin pour perfectionner son allemand en Allemagne. Elle souhaite entreprendre des études en criminologie. Je la remercie pour toute sa patience, son investissement, ses qualités

humaines et au soutien qu'elle m'a et nous a offerts durant toutes ces années. Je la remercie encore et lui souhaite tout le meilleur pour la suite.
Afin de palier au départ de Sandra, un nouveau aide-moniteur, Joao Dos Santos, est présent depuis la rentrée scolaire 2009. Je le remercie pour sa disponibilité et son investissement.
Nos judokas ont participés à 9 tournois, ceci concerne 27 enfants ou jeunes.
La fête de Noël le 17 décembre a réuni plus de 250 personnes. Démonstration de judo, du cours de danse orientale ainsi qu'un apéro étaient au programme.
Environ 400 passages de ceintures ont eu lieu depuis la mise en place de ces cours.
Nous avons aussi organisé à plusieurs reprises des entraînements collectifs entre 16h00 et 19h00 dès la ceinture jaune.
Samedi 1er mai aura lieu le 1er tournoi interne de l'association. 40 enfants et jeunes sont inscrits. Coupe au 1er et médailles pour tous récompenseront les judokas. Une restauration sera à disposition, organisée et gérée par Mme Sarah Desplands en collaboration avec Mme Caroline Tahenti, membres de l'association.

Le président invite les membres à venir assister cette manifestation.

2. Organisation pour l'année 2010

2.1. État de la situation et modifications des tâches administratives

Le président fait état de la situation difficile rencontrée par les membres de l'association, par des partenaires et par lui-même concernant le travail effectué par le secrétariat, notamment le manque cruel de suivi des facturations depuis déjà plusieurs années ainsi que le manque absolu d'information et transparence des comptes.

2.2. Répartition du cahier des charges administratives

Le président souligne que des tâches administratives ont étés proposées, à sa demande, à Mme Caroline Tahenti pour remettre à jour le retard accumulé par Mme Micheline Marmier. Pour information Mme Caroline Tahenti est de formation secrétaire-comptable.

La possibilité de morceler les tâches entre les secrétaires a été examinée mais sans succès. La raison en est à attribué à Mme Micheline Marmier qui n'a pas souhaitée transmettre l'entier des informations et documents nécessaires à Mme Caroline Tahenti pour le bon fonctionnement dans ses nouvelles tâches. Ceci malgré des demandes formelles du président.

Le président souligne qu'il avait averti à de nombreuses reprises Mme Micheline Marmier des difficultés rencontrées par les membres de l'association concernant la facturation, les réponses sans suite, le manque de suivi de celles-ci ainsi qu'une impossibilité de prendre connaissance des comptes. Il ressort des échanges que les membres et le président sont insatisfaits de la situation actuelle qui s'avère extrêmement pénible.

Ces avertissements sont demeurés sans effet jusqu'à ce jour.

Un membre demande au président pourquoi les comptes n'ont pas étés présentés les dernières années.

Le président répond qu'il a demandé à de nombreuses reprises (preuves à l'appui) les comptes de l'association mais qu'à chaque fois Mme Micheline Marmier évoquait des difficultés personnelles. Le président reconnait qu'il lui faisait confiance malgré des négligences évidentes.

3. Rapport financier et le budget prévisionnel de l'association, par la trésorière

Le président rappel que Mme Micheline Marmier ne sait pas présentée à l'AG et de ce fait ne peut présenter les comptes de l'association comme demandé.

Le président demande à l'AG de voter la révocation de Mme Micheline Marmier concernant son mandat de vérificatrice des comptes.

L'AG accepte à l'unanimité la révocation de Mme Micheline Marmier.

Le président demande à l'AG de voter la révocation de Mme Micheline Marmier concernant son mandat de trésorière-secrétaire-comptable.

L'AG accepte à l'unanimité la révocation de Mme Micheline Marmier.

Le président demande à l'AG de donner mandat au comité afin d'exécuter à la révocation par courrier recommandé avec échéance au **20 mai 2010** et de fournir toutes les pièces non exhaustives demandées ci-dessous. Ceci en précisant que Mme Micheline Marmier devra transmettre au président ou à la secrétaire **tout** le matériel appartenant à l'association, ceci depuis sa création, à charge à elle de convenir d'un rendez-vous avec eux, comme par exemple :
(*extraits de comptes, comptabilité terminée pour les années 2008-2009, fiches des présences et fiches des inscriptions de tous les cours existants ou ayant existés, fiches salaires de tous les professeurs ayant travaillés pour l'association, fiches et décomptes salaires de Mme Micheline Marmier, adresses et références pour les locations de salles, contrat des locations de salles, courriers*

concernant la demande de location de la Maison de quartier Chailly, courriers AVJ et listing des passeports et licences, courriers-infos-contrat-accès du site internet, courriers et factures achats tapis de judo, fichiers logo et autres spécimens, carte postomat, correspondance d'ouverture du compte postal, autres contrats de prestations et tout autre courrier ou information concernant l'association).

Des membres **exigent** du comité qu'en cas d'inexécution, le comité se devra d'intenter une action en justice dans les délais impartis.

Un membre demande à ce que cette demande se fasse à l'amiable afin de pouvoir récupérer le maximum de matériel appartenant à l'association, même si cela devait être en « vrac » dans des cartons.

Un membre répond que cela fait longtemps que le président demande les comptes afin d'améliorer la situation, ceci au travers de courriers, téléphones, mails ou en la rencontrant à plusieurs reprises. Elle rappelle qu'aucun résultat n'a eu lieu à ce jour.

4. Vérification et état des comptes

Le président rappel selon les statuts de l'association à l'art. 13, que : *L'organe de contrôle est composé de deux vérificateurs ou d'un organisme reconnu (par exemple fiduciaire). Chaque année leur mandat doit être reconduit par l'assemblée générale*.
Pour mémoire l'art. 69 a et b alinéa 4 du Code Civil dit que ***:*** *La direction a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'association et de la représenter en conformité des statuts. La direction tient un livre des recettes et des dépenses ainsi que la situation financière de l'association. Dans les autres cas les statuts et l'assemblée générale peuvent organiser le contrôle librement).*

Les comptes n'étant pas présentés ni vérifiés, ils ne peuvent donc pas être acceptés. Ces comptes devront être représentés à la prochaine AG.

5. Élection des vérificateurs des comptes

Le président rappel que la secrétaire-comptable ne peut être vérificatrice des comptes. Le président demande qui est intéressé à cette charge.
Mme Sarah Desplands de Lausanne, membre de l'association, se propose comme vérificatrice des comptes de l'association.
M Salvatore Cali d'Epalinges se propose comme vérificateur des comptes.
M Serge Noble s'est proposé comme suppléant à la vérification des comptes.

Leur élection est acceptée à l'unanimité.

6. **Démission, élection des nouveaux membres du comité**

Mme Yveline Linder démissionne de l'association.

Mme Caroline Tahenti membre de l'association souhaite être élue au comité.
M Serge Noble ne pouvant être présent à cette AG souhaite être élu au comité. Il en fait la demande par courrier.
M Alain Noble se représente au poste de Président.
Le président informe que Mme Micheline Marmier ne souhaite pas être réélue au comité.

L'AG les accepte à l'unanimité.

7. **Site de l'association : rubriques et changements à envisager pour le contenu**

Le président informe que malgré une bonne volonté le site n'a pas beaucoup évolué. En effet, le manque de ressources humaines dédiées à cette tâche a empêché de procéder à son évolution.

Le président souhaite qu'une personne se charge du site de l'association, le tienne en vie par sa mise à jour régulière (photos, résultats des tournois, liens, etc, etc.), de même que de développer le forum ou de créer d'autres concepts.

Personne ne se propose.

Le président demande que chacun se renseigne dans son réseau et en fasse part au comité si une personne est intéressée bénévolement.

8. **Mise au point d'une plaquette de l'association**

Le président informe qu'il a déjà rédigé quelques projets de plaquettes-flyers mais qu'un regard extérieur serait le bienvenu.

Le président souhaite qu'une personne se charge de ce mandat et fasse des propositions mêmes farfelues.

Personne ne se propose.

Le président demande que chacun se renseigne dans son réseau et en fasse part au comité si une personne est intéressée bénévolement.

9. **Les propositions et questions diverses**

Aucunes.

10. Levée de l'assemblée

Le président remercie les personnes présentent et lève l'AG.

L'assemblée est levée à 19h00

Le secrétaire Le président

Procès verbal adopté à l'assemblée générale du 28 mai 2010